

Article sélectionné dans
La Matinale du 19/11/2017 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

Bruxelles se penche sur l'avenir de l'agriculture biologique

La révision du règlement européen sur l'agriculture biologique est en discussion depuis près de trois ans. Une nouvelle réunion du comité spécial agriculture s'est tenue lundi.

LE MONDE | 20.11.2017 à 06h31 • Mis à jour le 20.11.2017 à 13h08 | Par Laurence Girard (/journaliste/laurence-girard/)



Un champ de choux en Bretagne, cultivé selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. FRED TANNEAU / AFP

Une fois encore, le sujet de l'agriculture biologique était au menu bruxellois. Lundi 20 novembre, le comité spécial agriculture du Conseil de l'Union européenne s'est penché sur le futur règlement, en négociation depuis près de trois ans. Une durée qui prouve la difficulté de tracer un chemin consensuel pour l'avenir de cette agriculture respectueuse de l'environnement.

Après moult tractations entre la Commission, le Conseil et le Parlement, le 12 juin, les ministres de l'agriculture s'étaient réunis à Bruxelles pour statuer. Un sommet qualifié alors de crucial. Mais ils avaient, une fois encore, échoué à convenir d'une décision.

Finalement le 28 juin, la présidence maltaise et le Parlement européen sont parvenus à un accord préliminaire. Mais le 17 juillet, les ministres de l'agriculture ne l'ont pas adopté, l'Allemagne se maintenant dans une position d'abstention. Finalement, lundi, le comité spécial agriculture du Conseil de l'Union européenne, a approuvé la copie adoptée fin juin.

Lire aussi : L'agriculture bio en panne de financement (/economie/article/2017/07/24/l-agriculture-bio-en-panne-de-financement_5164221_3234.html)

En juin, les acteurs de l'agriculture bio en France s'étaient mobilisés pour faire entendre leur voix. Un front commun formé par les chambres d'agriculture, la coopération représentée par Coop de France, les agriculteurs regroupés au sein de la Fédération nationale de l'agriculture biologique

(FNAB), l'association des organismes certificateurs Cebio et le syndicat des entreprises bio Synabio.

Avec la volonté de demander au gouvernement de défendre leur position. Préambule essentiel : ils sont tous favorables à l'élaboration d'un nouveau règlement applicable à l'ensemble des membres de l'Union européenne (UE). Un cahier des charges issu d'une réflexion et non d'un compromis politique. Mais certains points n'ont pas manqué évidemment de diviser les Etats membres.

Lire aussi : L'Etat supprime les aides au maintien de l'agriculture bio

(/economie/article/2017/09/22/l-etat-supprime-les-aides-au-maintien-de-l-agriculture-bio_5189584_3234.html)

Lignes jaunes

Pour les acteurs du bio français, trois lignes jaunes ne doivent pas être franchies. La première concerne le lien au sol. Les pays scandinaves souhaitent pouvoir continuer à produire des cultures en bac. Ce qui, pour les Français, conduirait à une production biologique hors-sol, en contradiction avec le lien au sol et la rotation des cultures, deux fondements de la culture bio. Les discussions ont évolué a priori favorablement sur ce sujet.

Dans la dernière mouture du texte, ce lien au sol est bien défini et reconnu et si des dérogations ont finalement été acceptées, elles sont limitées géographiquement à trois pays – le Danemark, la Finlande et la Suède – et dans le temps avec une limite fixée à dix ans.

Autre point de friction : les contrôles. Contrairement aux agriculteurs conventionnels qui s'en plaignent, les tenants du bio en France souhaitent le maintien d'au moins un contrôle sur site par an pour tous les opérateurs certifiés comme c'est le cas aujourd'hui. Une manière, selon eux, de garantir aux consommateurs le respect du cahier des charges. Le texte en discussion prévoit des dérogations pour que certains acteurs ne soient contrôlés que tous les deux ans.

Lire aussi : L'irrésistible expansion de l'agriculture biologique (/economie/article/2017/02/21/l-irresistible-expansion-de-l-agriculture-biologique_5082848_3234.html)

(/economie/article/2017/02/21/l-irresistible-expansion-de-l-agriculture-biologique_5082848_3234.html)

Enfin, autre sujet délicat : les contaminations par les pesticides. Le nouveau règlement voulait introduire des seuils de contamination au-delà desquels un produit peut-être déclassé. La filière bio française défend, elle, le principe d'une obligation de moyens, rigoureusement contrôlée et non le principe d'une obligation de résultats basé sur des analyses. A priori, un sursis de quatre ans à l'application de cette mesure aurait été obtenu. Mais les Etats membres qui souhaitent conserver ce seuil, ou en instaurer un, le peuvent.

Extension du champ d'application du label

Le texte contient d'autres avancées. Ainsi, il prévoit une extension du champ d'application du règlement pour que d'autres produits, aujourd'hui non reconnus, puissent obtenir le label. Comme les lapins, les cervidés, la cire d'abeille, le sel ou les huiles essentielles.

Le futur règlement se penche également sur la question des produits importés. Selon l'eurodéputé Eric Andrieu, « *environ 50 % des produits biologiques vendus dans l'EU sont actuellement importés de pays tiers. Le compromis prévoit que les normes européennes seront désormais applicables à tous ces produits avec une période de transition de cinq ans et des dérogations possibles pour des cultures et des climats spécifiques. Une mesure de simplification et d'équité* ».

Le texte est censé, en outre, améliorer l'accès aux semences adaptées à l'agriculture biologique et faciliter le regroupement des producteurs pour réduire le coût de la certification. Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020.